



LE LYOTAIN

Mai

Année 2009 - Numéro 2

Edito du Maire

Dans ce numéro :

Edito du maire	1
Le budget communal	2
Informations mairie	4
L'écho du conseil	5
Concours de fleurissement	5
Le cimetière	6
Le SCoT	6
Le club Ados	7
Photos	11
Agenda	11
Etat civil	12
Numéros utiles	12
Boîte à idées	12

Lyotains, Lyotaines, Evêchats, Evêchates,

Lors de sa séance du jeudi 26 février 2009, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le projet de budget 2009.

Le budget primitif a été arrêté à la somme de 1 849 350€ en fonctionnement et 2 694 600€ en investissement.

L'exercice n'a pas été simple car il nous a fallu prendre en compte la conjoncture économique du moment, faire preuve de solidarité dans le cadre du plan de relance de l'économie mené par l'Etat et ses services.

Ces contraintes, ces recommandations nous ont conduits à prendre diverses décisions.

Aussi, il a été décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes au vu de la conjoncture actuelle et de la situation financière de la commune.

Nous avons profité de la possibilité offerte par l'Etat de bénéficier du versement anticipé du fond de compensation de la TVA à condition d'engager des dépenses d'investissement supérieures à celle de 2008, j'ai signé la convention actant notre engagement co-latéralement avec Monsieur le Préfet.

Pour parvenir à ces objectifs, il nous

faut contenir les dépenses de fonctionnement au niveau le plus bas possible, engager divers travaux d'investissement, le chantier phare étant la construction d'un bâtiment polyvalent, « restaurant scolaire, structure accueil loisirs et périscolaire ». Cette année, l'accent va être également porté sur la propreté du village (fleurissement-trottoirs), la réfection de chaussées, la suite des travaux de restructuration du cimetière, la réhabilitation d'un logement communal ainsi que diverses acquisitions de matériel et mobilier.

Pour illustrer ces propos, la commission de communication avec l'aide de la commission des finances vous proposent quelques explications et graphiques qui j'espère vous permettrons de comprendre les rouages du budget et de savoir à quoi servent les taxes qui vous sont réclamées.

Pour terminer mes propos, permettez moi d'adresser les remerciements de la municipalité aux différents chefs de service et personnel sollicités, pour leur disponibilité et la qualité du travail fourni.

*Le Maire
Marcel SPILMANN*



Le budget de la commune

C'est le conseil municipal qui détermine le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre de son budget (produit attendu des 4 taxes).

Chaque année avant le 31 mars, le conseil municipal doit voter les taux d'imposition correspondant à ce produit en fonction des bases imposables transmises par les services du Trésor. Ces bases sont déterminées par l'Etat et font l'objet d'une réévaluation tous les ans.

En ce qui concerne les taux, ce sont les élus qui les déterminent.

Cette année, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux, fonciers et taxe professionnelle afin de ne pas alourdir le budget des Lyotains dans cette période de crise.

Les 4 taxes votées par la commune resteront donc figées. Les augmentations que vous constaterez sur vos feuilles d'imposition locale seront dues à l'augmentation des bases de calcul décidées et transmises par l'Etat.

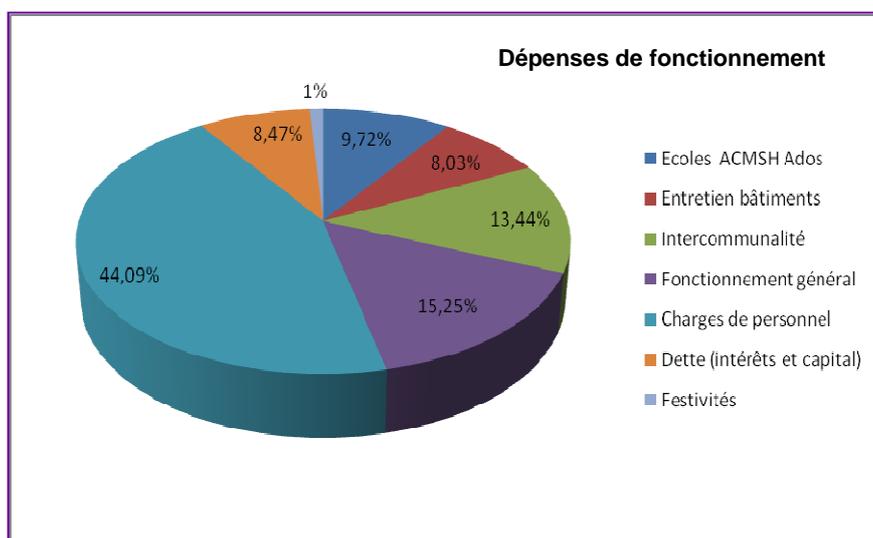
	2008	2009
Taxe d'habitation	13.28 %	13.28 %
Taxe foncier bâti	22.88 %	22.88 %
Taxe foncier non bâti	19.23 %	19.23 %
Taxe professionnelle	10.37 %	10.37 %

Le budget de la commune s'organise autour de 2 pôles :

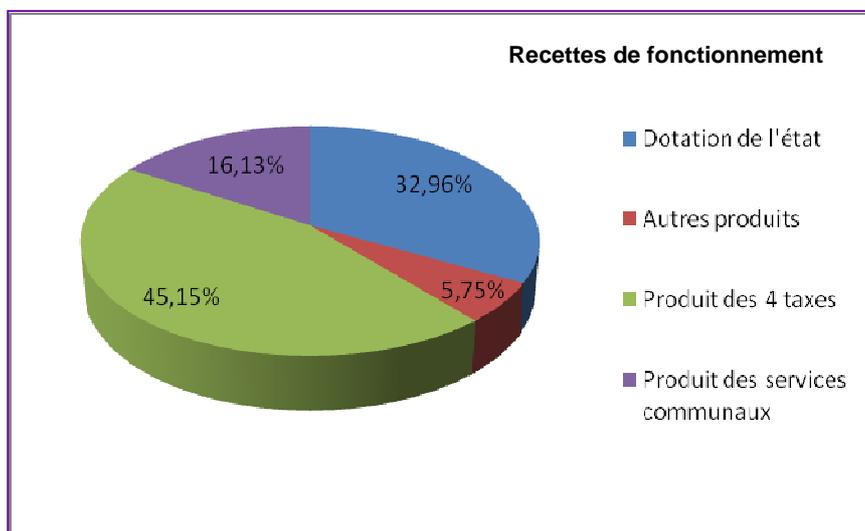
- **Le budget de fonctionnement**
- **Le budget d'investissement**

Chacun avec leurs dépenses et leurs recettes.

Le budget de fonctionnement 2009 : c'est 1 725 800€ de dépenses et 1 849 350€ de recettes. Cet excédent doit permettre de rembourser la part en capital de l'annuité 2009 des emprunts.



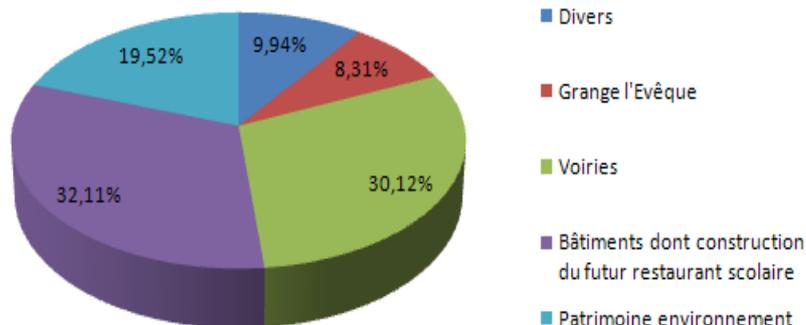
A noter que la collecte des ordures ménagères est passée dans la compétence de l'Intercommunalité à laquelle la commune adhère sous la forme d'une cotisation annuelle. Charge de personnel : ce poste est en augmentation, la commune ayant opté pour la diminution du nombre de ses emplois précaires pour les transformer en emplois stables.





Le budget de la commune (suite)

Dépenses d'investissement

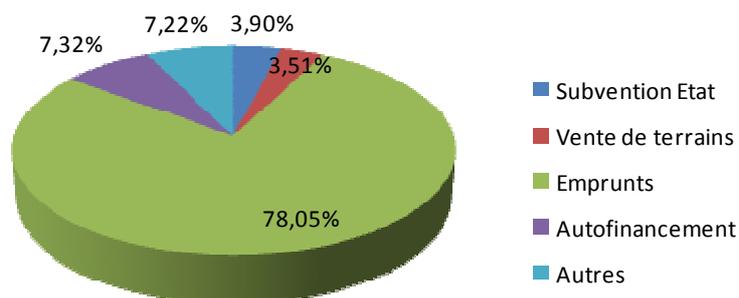


Projet du futur restaurant scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les communes de Macey et Saint-Lyé prennent en charge sur leurs comptes propres, les parties qui leur incombent sur Grange l'Evêque.

D'autre part, la commune et son conseil municipal ont adopté une politique générale de planification des projets. La commission urbanisme a engagé une étude sur la faisabilité du réaménagement du centre Bourg, de l'espace sportif en collaboration avec les élus concernés.

Recettes d'investissement



En réponse à des propositions du Ministère des finances, le conseil municipal a opté pour un remboursement anticipé du fond de compensation de la TVA, à condition toutefois que la commune réalise cette année les travaux d'investissements programmés pour une somme au moins égale à celle réalisée en 2008.

Subventions aux associations 2009

USSL	2 600 €
(dont 300 pour résultats obtenus en 2008)	
ESC Melda	3 700 €
(dont 300 pour résultats obtenus en 2008)	
Physic club	400 €
Tir Club	1 500 €
(dont 1 000 pour l'extension du bâtiment)	
Saint Lyé aéro-gym	500 €
Amicale des Pilotes	400 €
Modélistes de Saint-Lyé	
Capi milos	300 €
« Les Myosotis »	200 €
(+ 150 si création d'un atelier comme prévu)	
Prévention routière	150 €
Hand Sainte Maure	250 €
Pâtures de Barberey	250 €
La récré des bambins	250 €
APDA	
(accueil des chiens errants)	400 €

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des maires des Landes pour aider les communes victimes de la tempête du 24 janvier 2009, ainsi qu'une subvention de 6 000 € au CCAS. La subvention à la coopérative scolaire va être votée prochainement.



Informations mairie

Internet

Rappel aux entreprises installées à Saint-Lyé : si elles souhaitent réactualiser, compléter ou modifier les informations les concernant sur le site de la commune, elles doivent communiquer ces informations à la mairie pour mise à jour. Pour consulter le site de la commune : www.saint-lye.fr

Internet à Grange l'Evêque

Afin que chacun dans le département puisse recevoir internet à haut débit le conseil général accorde cette année une subvention aux aubois qui n'ont pas d'autres choix que de recourir au satellite. En effet, des problèmes existent à ce niveau sur le hameau de Grange L'Evêque. Pour plus d'infos vous pouvez consulter l'article à disposition sur le site internet ou en mairie. ATTENTION ce dispositif d'aide porte sur l'année 2009, il faut donc impérativement s'équiper avant le 31 décembre 2009. Pour toute autre question ou cas particulier kitsat.aube@cg10.fr ou 03.25.42.51.01

Plan de la commune

Il est rappelé à tous les Lyotains qu'un plan de la commune est à leur disposition au secrétariat de mairie.

La commune loue :

Local de l'ancien kiné situé 7 place de l'église

Prix : 325€/mois

Demande par courrier à adresser au maire

La voie verte



Information spéciale concernant l'aménagement de la voie verte : fermeture de la route St-Lyé / St-Benoit sur Seine du 30 mars au 15 juin 2009. Chantier interdit au public.

Bruits dans les propriétés privées

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leur dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage. Ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient source de gêne pour voisinage.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps, le même objectif doit être assigné à leur remplacement.

Elections Européennes

Elles auront lieu le dimanche 7 juin 2009.

Inscriptions à l'école primaire

Vendredi 29 mai de 16h45 à 18h30

Samedi 30 mai de 9h à 11h

Se munir du carnet de santé, du livret de famille et d'un certificat de radiation si votre enfant vient d'un autre établissement



L'Écho du conseil

Séance du 26 février 2009

Le conseil municipal :

- a accepté à l'unanimité le projet de budget 2009
- a voté les taux des taxes communales et a décidé de ne pas les augmenter pour 2009
- a attribué des subventions aux associations pour une somme totale de 11 450 €.
- a accepté les devis présentés par le SDEA pour un renforcement des réseaux d'éclairage public et d'électricité
- a accepté la création d'em-

ploi dans la commune

- a voté le tarif des vacations funéraires
- a voté la revalorisation de 2 % du tarif du repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} avril 2009 : 1 enfant : 3.82 €, 2 enfants : 3.77 €, 3 enfants et plus : 3.57 €, extérieur : 5.61 €
- a accepté d'accorder une participation financière de 40 € pour aider les familles de Saint Lyé à financer le voyage scolaire de leur enfant organisé par le collège Camus
- a accepté la réalisation des

travaux de voiries suivants : voie Chaire, rue du Crotay, rue du Calvaire et la création de voirie à Grange l'Évêque le long du cimetière

- a accepté la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de la communauté de communes Seine-Melda-Côteaux ; la commune de Saint Lyé en sera le coordinateur.
- a accepté la possibilité offerte par l'Etat de bénéficier du versement anticipé du fond de compensation de la TVA.

L'intégralité de chaque conseil municipal est affichée en mairie ou consultable sur le site internet : www.saint-lye.fr



Concours départemental de fleurissement des particuliers

Suite à l'inscription de la commune au concours des villes et villages fleuris pour 2009, les particuliers désirant s'inscrire au concours départemental de fleurissement sont invités à venir retirer leur bulletin d'inscription à la mairie, qui sera à rendre pour le vendredi 12 juin dernier délai.

Nous remercions par avance les lyotains pour l'entretien de leur trottoir, ce qui contribue ainsi à la propreté de la commune.

Le jury communal effectuera sa tournée les 18 et 19 juin

Catégories

• Maisons fleuries

- 1^{ère} catégorie : maisons avec jardin visible de la rue.
 2^{ème} catégorie : décor floral installé en bordure de voie publique.
 3^{ème} catégorie : balcons et terrasses d'immeubles collectifs.
 4^{ème} catégorie : fenêtres ou murs.
 5^{ème} catégorie : établissements publics et commerciaux (gendarmeries, poste, établissements scolaires, Office de Tourisme, Syndicats d'Initiative...).

• Les fermes fleuries

• Les hôtels, restaurants et cafés fleuris



Opération réaménagement du cimetière communal

L'équipe municipale, avec votre collaboration, arrive au terme de la procédure de reprise des sépultures engagée dans le cimetière communal.

Nous remercions tous ceux qui ont pris la peine de redonner aux sépultures les concernant la décence qui leur est due.

Néanmoins, malgré ces efforts et un délai légal de trois ans et demi écoulé, certaines d'entre elles sont restées dans l'oubli.

C'est pourquoi, dans le but de redonner au cimetière un aspect sécurisant, décent et fonctionnel, conformément à ce que lui impose le code Général des Collectivités Territoriales, l'équipe municipale a décidé de finaliser la mise en conformité du cimetière en procédant à la reprise physique des

sépultures définitivement constatées en état d'abandon.

Cette opération se traduit en fait par l'accomplissement de deux obligations, comme il est prévu dans les articles R 2223-20 et R 2223-21 du code précédemment cité : l'enlèvement des monuments, signes funéraires et caveaux, ainsi que l'exhumation des restes post-mortem. Les terrains ainsi libérés pourront faire l'objet d'inhumations ultérieures.

Afin de préserver la mémoire des défunts et la dignité de ce lieu de recueillement, que vous êtes en droit d'attendre d'un cimetière, les reliques exhumées seront déposées avec toute la décence qui s'impose, dans l'ossuaire communal convenablement aménagé et

d'affectation perpétuelle.

Consciente des émois qu'une telle intervention puisse susciter, elle doit s'appuyer sur un mode opératoire conciliant légalité et respect dû à la personne du défunt, l'équipe municipale a donc choisi de confier cette ultime phase à un cabinet spécialisé : le Groupe ELABOR.

Parce que l'entretien de ce lieu reflète celui que chacun d'entre nous devrait porter à ses défunts, la reprise matérielle des sépultures est un moyen de rendre le cimetière digne de ses hôtes.

Le columbarium et le jardin du souvenir sont actuellement en cours d'aménagement. Ultérieurement, le carré militaire va être redessiné et réinstallé.

Le SCoT de la région troyenne

Le 4 mars 2008, le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART), établissement public de coopération intercommunale regroupant les communes formant le bassin de vie de la région troyenne, soit 42 communes au total, a engagé la révision de son schéma directeur dans l'objectif de sa transformation en Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique établi à l'échelle intercom-

munale. Cadre de référence pour les différentes politiques notamment sur l'habitat, les déplacements, le développement économique, l'environnement et l'organisation de l'espace, il oriente le développement d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. A cet effet, le SCoT fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace, détermine les grands équilibres entre les espaces urbains, et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans le cadre de la démarche

de SCoT, une concertation est ouverte avec la population, afin de partager la connaissance du territoire, d'informer et de rendre compte des enjeux, de mutualiser les attentes, de permettre l'appropriation et le portage du projet. Différentes modalités de concertation ont d'ores et déjà été mises en place : la distribution d'un journal du SCoT, l'organisation d'une exposition itinérante dans les communes... N'hésitez pas à participer et consulter l'ensemble des informations utiles à l'adresse suivante : www.syndicatdepart.fr



Bonjour agents Pom et Pier .
Votre mission si vous l'acceptez
est d'infiltrer le club juniors ados,
en séjour de vacances à Jougne,
petit village au cœur du Jura ..



... Vous devrez arrêter « *Arabase* » jeune
pirate informatique qui doit vendre en Suis-
se, un terrible virus susceptible de détruire
le réseau internet mondial. Si l'un de vous
était repéré, le Mi6 nierait toute implication
dans l'opération.

Le message s'auto détruira
dans 10 secondes. Bonne
chance.....



Me fondre dans le
groupe dès la salle de
préparation !!!

Parcours en ski de fond, je me
place en fin de peloton et j'ob-
serve une attitude suspecte ! de
l'un des jeunes.

Allez Pier ! On s'attaque
au ler suspect !!!



Tu vois les Alpes là bas ?

OK !!! R.A.S



Les 2 brunes font mouche à chaque fois !!! Et si @ était une fille !!!!



Pendant ce temps, les taupes découvrent d'autres territoires



Ou creusent de nouveaux abris !!!!



Je vais me rapprocher de ce p'tit jeune !
Enfin si ma monture le souhaite!
Allez avance!!!



Le p'tit jeune ne pouvait être @ . Trop bavard!
Je vais tester la résistance du grand costaud!
@ a du subir un entraînement physique poussé,
au cas où l'opération échouerait et qu'il se retrouve seul en pleine montagne...
Accroches toi mon ami!!

Le grand costaud n'a pas résisté bien longtemps ! On peut également le rayer de la liste des suspects !



Le temps avance mais on patauge un peu dans l'enquête ! Nous devons être patients... Nous ferons le point avec Pier ce soir !

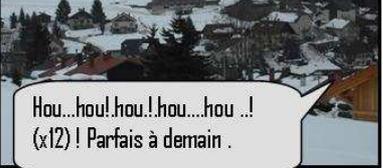
Le soir venu, au chalet



Alors Pier, les recherches !!!

Je crois que la mission sera plus dur qu'à Chinatown avec Max PAYNE

Allo LICEA* !!! C'est @ , tout se passe comme prévu ! Rendez vous demain en Suisse pour l'échange !



Hou...hou!hou!hou...hou ..!
(x12) ! Parfaits à demain .



*anagramme



C'est c'la oui !!!

Ca dépend ça dépasse...

Je ne vous jette pas la pierre, Pier !!



Le soir venu, d'autres suspects sont abandonnés

Quand te reverrais-je? pays merveilleux!!



C'est aujourd'hui ou jamais qu'@ doit être démasqué !



Vivement la Suisse!!

Bientôt tout sera fini !

C'est pas gagné cette journée !!!



Jordan est souvent à côté de nous !



Quel pot de colle ce Jordan!
Et si

LICEA avait raison, je suis espionné et je crois savoir par qui !
J'aurais dû empoisonner certains sandwichs



Tu vas l'attirer derrière le chalet, je me tiendrais en embuscade au niveau du pin.



Cette fois c'est fini pour moi !
Mais je reviendrais !!!



Ta seule erreur, nous avoir collé de trop près !!!



Un repos mérité pour nos 2 agents Pom et Pier...



Adrien TRAMUT et Florian SZMANKO sont jeunes sapeurs pompiers volontaires aux casernes de Rosières et Pont St Marie.



MYSTERE à JOUGNE

Avec : Florian SMANKO (Pier), Adrien TRAMUT (Pom), Jordan MATHIEU (Arobase), Cyril AFFES, Manon BRASSELET, Thomas BRASSELET, Kathia BURANI, Amélie CARELLE, Manon CEDELLE, Florian DONSOY, Sarah GROFF, Aurélien KURTZ, Clotilde MERIEULT, Joris NOEL, Marine POYAU, Damien PRYJMAK, Marco VAN HOUTTE, Redwan LOUTOULI, Allison TAUPIN

Durant la 2nde semaine des vacances d'hiver 19 jeunes du club juniors ados de St Lyé, ont effectué un séjour de vacances à Jougne, au cœur des montagnes du Jura. Le projet s'inscrivait dans une action annuelle autour des sports de glisse. Après la découverte du street surf en décembre, place au séjour à la montagne. C'est ainsi que les jeunes ont pu découvrir ou se perfectionner à différentes pratiques : techniques de construction d'igloo (blocs et « taupinière »), randonnée raquettes (appréciée par l'ensemble du groupe malgré les réticences initiales), biathlon (ski de fond et tir à la carabine laser), ski jöring (un skieur tiré par un cheval monté), spéléologie sur le territoire Suisse et bien sur ski alpin. Une semaine intensive dans un cadre naturel et enneigé à souhait.

La prestation de qualité (hébergement et activités) était assurée par l'association « Espace Mont d'Or ».

À noter que le groupe de jeunes a comme à l'accoutumée participé à l'auto financement du projet. Depuis octobre 2008, les jeunes ont élaboré le programme d'activités, participé au marché de Noël de la commune de St Lyé en tenant un stand crêpes et une vente d'objets divers. Par petits groupes ils ont également présentés le séjour devant le conseil municipal de St Lyé et les Maires des communes de Payns et Barberey. A l'orée de 2009, un tournoi de belote a été organisé. Toutes ces actions ont permis d'abaisser considérablement la participation des familles et de rendre le jeune acteur et décideur de son temps de loisirs.

Cette saison et les conditions d'enneigement sur tous les massifs du territoire se sont prêtées à merveille à ce type de séjour, espérons que la saison estivale à venir puisse également permettre de réaliser tous les projets en gestation au sein de l'accueil de loisirs ados.



photos



Carnaval



Chasse à l'œuf



Agenda

Fin mai 2009 : raconte tapis à 15h à la bibliothèque pour les 3 à 6 ans.

Dimanche 24 mai : randonnée pédestre à Grange l'Evêque.

Dimanche 7 juin : vide-grenier organisé par l'esc melda Foot à l'espace sportif André Drouilly. Les inscriptions seront prises lors des permanences qui se tiendront en mairie aux dates et heures suivantes :

- mercredi 20 mai 2009 de 15h à 17h
- vendredi 22 mai 2009 de 15h à 17h
- samedi 23 mai 2009 de 10h à 12h
- jeudi 28 mai 2009 de 15h à 17h
- vendredi 29 mai 2009 de 15h à 17h
- samedi 30 mai 2009 de 10h à 12h
- jeudi 4 juin 2009 de 15h à 17h
- vendredi 5 juin 2009 de 15h à 17h

Emplacement : 2€ le ml

Buvette et restauration sur place

Installation à partir de 6h. Fin : 18h

Dimanche 14 juin : Commémoration des combats du 14 juin 1940 à Grange l'Evêque.

Vendredi 19 juin : kermesse des écoles de Grange l'Evêque.

Samedi 20 juin : kermesse des écoles de St-Lyé.

EXPOSITION Saint-Lyé Hier et aujourd'hui

(Cartes postales, photos, documents, peinture, objets)

Septembre 2009



APPEL AUX LYOTAINS

Pour l'exposition de septembre

Tout objet, document, costume ou autre, ayant rapport avec Saint-Lyé sera bienvenu.

Contactez la bibliothèque au 03.25.81.32.47

Merci d'avance pour votre participation

Relevé des compteurs d'eau sur la commune du 5 mai au 2 juin inclus. Le compteur d'eau doit rester accessible. En cas d'absence à ces dates, il convient de faire savoir comment le relevé peut être effectué. SDDEA : 03 25 83 27 27

État civil*

Naissances

Karl ORTH le 26 janvier

Lukas NODINOT le 14 février

Chloé CHARLES le 24 février

Thomas GESTE le 21 mars

Marine GESTE le 21 mars

Axel ANTOINE le 11 avril



Mariage

Audrey DUCLOVEL et Loïs CURE
le 2 mai



Numéros utiles

Mairie	03 25 76 60 07
Maire annexe	
Grange l'Évêque	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h30 à 19h30</i>	
<i>Écoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Écoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
Accueil de loisirs	
Restaurant scolaire	03 25 76 61 92
Club juniors ados	03 25 76 89 17
Bibliothèque	03 25 81 32 47
Point social	03 25 76 12 91
Dépannage électricité	08 10 33 30 10
Dépannage Gaz	03 25 74 88 30
La poste	03 25 76 56 63
<i>Services d'urgence</i>	
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15

Décès



Maryannick BERNEUIL le 19 janvier



Samuel LAGRAIN le 28 janvier

Marie EDOUARD le 15 février

Jean-Pierre MOURONVALLE le 1^{er} mars



Claudie GUELORGET le 17 mars

**Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin municipal*



Boîte à idées et suggestions

Le conseil municipal remercie et étudiera toutes les propositions qui ont déjà été déposées. Merci de laisser vos coordonnées pour une réponse éventuelle.

Cette partie est faite pour vous : donnez vos idées, vos suggestions (à retourner à la mairie), possibilité également par mail sur le site de la commune <http://www.saint-lye.fr>